

**Projet éolien du col du Bonhomme – col de Louschbach
(5 éoliennes x 2,3 MW situées le long de la route des crêtes)
Concernant l'autorisation préfectorale de défrichement**

Les rapports et avis concernant ce projet

Rapport ONF Alsace du 7/12/2012 - M. Kubler Patrick - agence de Colmar au préfet du 68

la demande de la SEPE¹ de 2007 avait été refusée en 2009 par le préfet du 68 (No 2009-0726 du 13/03/2009) confirmé par le TA de Strasbourg le 23/11/2009.

Suivant le Code forestier seule la 8ème fonction peut être évoquée pour motiver un refus de l'autorité administrative, l'impact du projet pouvant s'avérer significatif sur "*l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable...*" (p.2/9)

l'EIE² du 14/08/2012 établie par ECOSCOP³ est le seul document fourni par le porteur de projet pour la demande de défrichement. Devra suivre une étude d'impact plus exhaustive pour la demande de PC et l'autorisation d'exploiter une ICPE⁴

l'ONF regrette que le porteur du projet n'ait pas pris le parti de présenter une étude plus aboutie

à défaut de d'obtention de garanties sur les points évoqués l'autorité supérieure sera en mesure de motiver un refus.

Le porteur du projet à choisi de saucissonner sa démarche ce qu'aurait du refuser le préfet. (c'est moi qui le dit). D'abord défricher, puis demander le PC... Les ZDE⁵ préliminaires (lourdes) ont été supprimées (remplacées par les Schémas régionaux éoliens) qui allègent la procédure, c'est beaucoup plus simple sur le plan réglementaire et administratif. On devrait doit refluer beaucoup de projet c'est le but de la manoeuvre.

Avis n° 79 du CSRPN⁶ Alsace - Michel HOF président 21/05/2013

p.3/5 -l'étude présente des faiblesses méthodologiques et scientifiques, minore les enjeux du site ainsi que les impacts du projet sur la faune et la flore

p.5/5 Avis - le CSRPN considère que:

les enjeux de protection ne sont pas correctement identifiés par le pétitionnaire: certains enjeux sont minorés et d'autres totalement ignorés;

les impacts du projet ne sont pas correctement évalués;

les mesures de réduction proposées ne sont pas adaptées aux enjeux, elles ne permettent pas de réduire l'impact du projet notamment sur la population de Grand Tétras;

la compensation du projet n'est pas possible: le projet tel que prévu est localisé dans un secteur stratégique pour la viabilité de la population du Grand Tétras dans le massif vosgien et

ne peut être compensé.

le projet a une action notable sur des espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000.

en conclusion le motif refus du projet de défrichement évoqué en 2009, reste totalement justifié pour le projet éolien du col du Bonhomme soumis en 2013.

La CSRPN recommande de ne pas accorder l'autorisation de défrichement sollicitée.

Et ça c'était avant que le préfet s'assoit sur tout en connaissance de causes et délivre son arrêté autorisant le défrichement.

Avis du DDT ⁷88 J. SIMON mars 2013 à DDT du 68 Colmar

p.1/4 - références aux articles L.....R..... du code l'environnement, il nous est difficile de dissocier l'impact du défrichement de sa finalité par conséquent une étude globale des impacts permettant une appréciation des impacts cumulés du projet aurait dû être jointe à la demande de défrichement.

p.1/4 - volet paysager: site emblématique de la route des Crêtes, image marque du massif vosgien, covisibilité directe avec le 88, le SRE⁸ lorrain classe le secteur en zone défavorable

p.2/4 volet milieux naturels:

l'étude d'impact environnemental réalisée par ECOSCOPE nous apparaît incomplète et devrait préciser les points suivants (Grand Tétras, couloir migratoire, Natura 2000...)

p.3/4 conclusion:

Dans ce contexte sensible où des enjeux de niveau national (espèces protégées) et européen (Natura 2000) sont présents, la conclusion de l'étude en page 81 est sous évaluée: "*le projet n'a pas d'impact sur les habitats et les espèces à la base de la désignation des divers périmètres Natura 2000*" **et hop !**

p.4/4

En conséquence j'émet un avis défavorable à l'autorisation de défrichement...

CQFD

Avis n°300 - DREAL Alsace Marc HOLTZEL directeur régional à DDT 68

p.2/6 - le porteur de projet indique dans son dossier que les impacts des installations éoliennes seront étudiés précisément dans la procédure PC/ICPE... pour autant il est légitime dans le cadre de la procédure de défrichement de se prononcer sur les éléments du projet global figurant dans le dossier: défrichement **et** la perspective d'installation de 5 éoliennes, dans un milieu naturel particulièrement fragile.

Impact défrichement: Grand Tétras, autres espèces...

Impacts champ d'éoliennes: paysager, sites emblématiques (SDAP⁹ 2006, charte PNRBV¹⁰...)

Impact population Grand Tétras, espèces aviaires, chiroptères...

p.6/6 Conclusion:

Le nouveau projet de la SEPE de création de 5 éoliennes au Col du Bonhomme retient le même site, avec une emprise au sol légèrement supérieure, alors que les éléments d'inventaire ou la connaissance scientifique de la perturbation du défrichement lui-même et du projet de champ d'éolien qui y est lié attestent de la sensibilité accrue du site retenu pour la survie de l'espèce Grand Tétrás. Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation proposées à ce stade ne sont pas de nature à pouvoir écarter ce risque.

Concernant le défrichement lui-même, la nature et la forme des coupes forestières auraient mérité d'être mieux explicitées, de même que les mesures permettant de conserver la fonctionnalité des aires de repos du Grand Tétrás, de même que les zones d'échange de l'espèce.

L'impact des éoliennes elles-mêmes devra être approfondi pour le dossier ICPE.

en demi-teinte... ne se prononce pas.

DRIAL¹¹ Lorraine 4 mars 2013 Alain LERCHER à DDT 68

extraits significatifs

L'évaluation de l'impact sur le Grand Tétrás et ses habitats souffre de nombreuses lacunes.

Au lieu de répondre à ces questions, le dossier se contente d'affirmer « le site reste perméable aux colons », mais cette affirmation n'est pas démontrée ni étayée.

Les mesures d'évitement, réduction et compensation proposés par le porteur de projet qui se **voulaient très importantes en 2007** ne le sont plus du tout aujourd'hui. Il ressort de l'étude d'impact établie le 14 août 2012 que le porteur de projet estime que les mesures proposées en faveur du Grand Tétrás en 2007 étaient disproportionnées pour les raisons suivantes :

(-----)

Par ailleurs, le dossier présente comme un avantage, le fait que le projet constitue une expérimentation.

Aujourd'hui il n'existe **aucune référence mondiale** à ce jour de parc éolien implanté sur un territoire occupé par une population de Grand Tétrás, très fragile et menacée de surcroît. Le porteur de projet en fait d'ailleurs allusion p°73 : « ...il s'agit d'une première dans la compréhension d'une ferme éolienne dans la voisinage d'une population de Grand Tétrás ».

Cette vision du projet, qui consiste à considérer le projet comme une expérience, destinée à mesurer l'impact réel, dans une population considérée par le monde scientifique comme au bord de l'extinction, ne répond pas aux fondements du principe de précaution.

En conclusion sur ce point, l'évaluation de l'impact sur les oiseaux hors Grand Tétrás n'est absolument pas argumentée.

Conclusion relative à l'étude écologique :

Pour les raisons évoquées ci-dessus le service ressource et milieux naturels considère, que l'impact direct et indirect du défrichement , sur le Grand Tétrás , espèce protégée, parapluie et emblématique du Massif des Vosges, fréquentant le site, mais également sur d'autres espèces animales protégées présentes, notamment les chiroptères, est susceptible de porter atteinte à « l'équilibre biologique...d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales » et par conséquent justifier un avis défavorable au titre **de l'alinéa 8 de l'article L341-5 du code Forestier.**

4) Avis de synthèse sur la demande d'autorisation de défrichement :

Le dossier présenté fait apparaître de très importantes lacunes :

- évaluation de l'impact sur le Grand Tétrás très incomplète, présentant de nombreuses imprécisions et affirmations non étayées,
- évaluation de l'impact sur les autres oiseaux très incomplète, et non conclusive,
- évaluation de l'impact sur les chiroptères, très succincte et peu cohérente,
- évaluation de l'impact sur le paysage très incomplète,
- évaluation des incidences Natura 2000 très incomplète.

Avis du Parc naturel régional des ballons des Vosges 12 mars 2013 à Philippe Gerardin à DDT 68

Au regard de ces éléments d'impact relatifs au défrichement, je ne vois aucun inconvénient à ce que ce défrichement fasse l'objet d'un avis favorable.

Dans l'attente d'une information sur les suites accordées à cette première demande d'autorisation administrative et du dossier global nécessaire à l'instruction du projet d'implantation de parc éolien (procédure ICPE) qui motive ce défrichement, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

S'en fiche complètement ; en attendant la suite du projet, apparemment lr PNRBV n'est pas dérangé par un défrichement qui peut ne servir à rien, en cas de refus du parc éolien... ! Un **parc naturel** a pour fonction, pour but de s'occuper, en premier lieu du milieu naturel : oui – non (cocher la bonne réponse)

La FDCV (fédération du club vosgien) envoie un courrier à la DDT 68 - 27 mai 2013

Précisant son opposition au projet éolienne du col du Bonhomme.

Consultation publique du 16 au 31 mai 2013 (sorte d'EUP bidon) faite par la SEPE

Une mise à disposition au public a été effectuée pour le projet de défrichement au Col du Bonhomme. Elle s'est tenue du 16 au 31 mai 2013, de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h00 au

siège de la DDT du Haut-Rhin à Colmar !!! Pourquoi pas à la Mairie du Bonhomme commune concernée ?

Résultats **58** pour – **18** contre.

Mercredi 26 juin 14h30 – Auberge du bonhomme au col Conférence de presse du CPEB¹ (collectif contre les éoliennes du Bonhomme)

Présents : D.Humbert, A. Chonion – DNA, Vosges Matin, FR3 Lorraine, France Bleue sud Lorraine - JLS (FDCV, ASVPP), F. Chapuis

Présentation du projet – actions envisagées sur le terrain (manif samedi 15h00) contre l'autorisation de défrichement, qui court actuellement, un recours "hiérarchique" est en cours de dépôt adressé au ministre de l'agriculture

un autre recours + référé va être déposée par le collectif, et par d'autres associations.

Le reportage TV est passé le jour même sur FR3 Lorraine

Commission européenne – Direction générale Environnement – ENV.D.1

Extraits principaux :

4. Enfin, quels éléments d'analyse ont conduit le représentant de l'Etat à s'écarter de l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), ainsi que des avis des services de l'Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Alsace, DREAL Lorraine et direction départementale des territoires (DDT) des Vosges), et l'ont amené à revenir sur sa position de 2009 quant à ce projet ? Une comparaison du projet éolien de 2009 et du projet actuel (caractéristiques, impact sur le grand tétras, mesures envisagées)

est souhaitée. La Commission souhaiterait également obtenir copie du rapport établi par les experts en matière de grand tétras mandatés par le Ministère, et de sa mise à jour s'il y en a eu une.

J'invite votre gouvernement à faire parvenir ses observations sur ce qui précède dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la présente lettre.

C'est une véritable mise en demeure !

Prochaine étape : la manif samedi 15h00 au col du Bonhomme.

LA MANIF ! samedi 29 juin 2013 15h00 – col du bonhomme - CR

¹ CPEB Collectif contre le Projet Éolien du Bonhomme (CPEB), Collectif Biodiversité'Haies88, Collectif SOS massif des Vosges. Avec le soutien de : Conseil Mondial pour la Nature (WCFN), Vosges Horizon durable, Avenir patrimoine, Fédération Environnement Durable, Paysages d'Alsace, éoliennes le bonhomme fil rouge.doc Page 5 11/09/13

Le temps ne pouvait pas être plus pourri au col du Bonhomme, pas de neige mais on n'en était pas loin... visibilité 60 m, je suis arrivé avec les anti brouillards allumés. Il fallait faire attention pour ne pas se mélanger entre les "contre" et les "pour ! Bonne idée qu'avaient eu les organisateurs de la manif de distribuer des morceaux d'étoffe bleue à nouer comme brassard.

Un vent en rafales avec pluie froide; 9°C. J'en sortirai 1 heure 30 plus tard trempé jusqu'à la ceinture (le bas). Pour un début d'été c'est pas mal. Voila pour l'environnement météo.

Nous étions côté Auberge (env x150), l'ennemi côté Relais Vosges Alsace (X60 env). On se voyait à peine, on distinguait les élus de la CC avec leurs écharpes tricolores ce qui n'est pas autorisé pour une cérémonie non officielle. J'ajouterai qu'il est curieux que le maire de Kaysersberg Pt de la ComCom ait appelé la population à manifester contre une autre manifestation, n'est-il pas OPJ et garant de la sécurité publique... sur un territoire qui n'est, en outre, pas le sien (commune du Bonhomme). Bof.

La gendarmerie présente avec 4 véhicules, une quinzaine de bonshommes, lesquels, visiblement, seraient bien rentrés au poste, et faisaient des allers-retours d'un camp à l'autre; dangereux par ce temps de traverser...

Les journalistes aussi couraient d'un bord à l'autre, micros, calepins, caméras, appareils photos difficiles à abriter. (Faudra que je recherche les articles)

Les intervenants au micro ont été nombreux (ses) dont les responsables du collectif, A. Waechter, un gars de la FED, Alsace nature, Paysages d'alsace, Rabodeau environnement et d'autres... F. Lung PNPP du CV (je l'avais vu juste avant) a reprécisé que nous étions là pour nous opposer au projet des éoliennes du Bonhomme-Louschbach, ce qui était utile car le discours virait vers l'opposition totale à l'énergie éolienne. La position de la FDCV a été bien applaudie c'est tout de même 115 associations, >30.000 membres... En face, de temps à autre, et à travers le smog, on entendait des applaudissements comme de notre côté mais pas en même temps. Apparemment notre sono marchait mieux que la leur. Il y a eu quelques contacts oraux entre eux, et nous avec un grand soleil cela aurait pu donner autre chose.

Ensuite chaque camp est allé dans son café respectif; j'ai bu un thé. Par ce temps et sans bouger, tout le monde était gelé; certains ont pris un café marc. Descente de la vallée de la Meurthe où le soleil commençait à pointer. On aurait dû faire ça le dimanche, il va faire beau. JLS

Articles comptes-rendus parus dans les différents journaux locaux DNA, Alsace, Vosges Matin, Républicain Lorrain, et dans les journaux TV régionaux, FR3 Alsace et FR3 Lorraine, Radios bleues...

02 août

Dernières nouvelles

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a demandé au préfet du Haut Rhin d'envisager de retirer l'arrêté de défrichement. (VM du 31/07/13

Le communiqué du 68 du 30/07 le voilà pour vous tout chaud, ou tout frais (canicule)

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
Service départemental
de la communication interministérielle de l'Etat



Colmar, le 30 juillet 2013

**COMMUNIQUE DE PRESSE du Préfet du Haut-Rhin
Lancement de la procédure contradictoire préalable au
retrait de l'arrêté préfectoral autorisant le défrichement de
2,7781 hectares de forêts
en vue de l'installation de 5 éoliennes.**

Saisi d'un recours hiérarchique de l'association « Sauvegarde Faune Sauvage 68 » contre l'arrêté préfectoral du 12 juin 2013 autorisant le défrichement de 2,7781 hectares de forêts situés sur le territoire de la commune du Bonhomme en vue de l'installation de 5 éoliennes, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a demandé au préfet du Haut-Rhin d'envisager le retrait de cet arrêté.

Les services du ministère ont en effet étudié les observations développées dans ce recours hiérarchique et ont considéré que l'étude d'impact du dossier de défrichement présente des insuffisances, tenant à la présence du Grand Tétras, espèce classée comme vulnérable en France et confrontée dans le massif vosgien à un risque élevé de disparition.

Il a également été noté que le site retenu pour le défrichement et l'installation d'éoliennes se situe à proximité immédiate de sites Natura 2000 (« Massif Vosgien » et « Hautes Vosges »), dont les désignations ont été, au titre de la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009, dite directive « oiseaux », notamment, motivées par la conservation du Grand Tétras.

Une procédure contradictoire préalable a donc été engagée. Le pétitionnaire (la société d'exploitation du parc éolien du Col du Bonhomme) dispose de 10 jours pour faire valoir ses observations.

Dans les journaux, les titres,
Vosges-Matin du 31/07 : **Le projet éolien menacé au Bonhomme**
L'Alsace du 30/07: **Le Bonhomme : Le préfet obligé de faire marche arrière**
Les DNA du 30/07: **La préfecture recule sur le projet éolien du Bonhomme**

Et des manif d'élus

Les élus de la vallée de Kaysersberg ont bloqué la RD415 cet après-midi pour protester contre un arrêté préfectoral qui met à mal le projet d'implantation de 5 éoliennes au Bonhomme.

"On bloquera la route tous les jours jusqu'à ce que le ministre vienne" prévenait Henri Stoll, maire de Kaysersberg, très déçu du coup d'arrêt donné au projet éolien du Bonhomme.

La fronde des élus, le préfet va t'il envoyer les CRS ???

FR3 Alsace 30/07 internet

L'un des défenseurs du projet d'implantation d'éoliennes, le maire de Kaysersberg Henri Stoll, s'est dit prêt à aller personnellement commencer le défrichement à l'aide de sa tronçonneuse.

Dans l'intervalle, il a été rejoint par ses collègues maires de Lapoutroie, Sigolsheim et du Bonhomme pour bloquer la circulation sur le rond-point en sortie d'agglomération à Kaysersberg sur la RD 415. « Nous serons là tous les jours jusqu'à ce que le ministre de l'agriculture vienne ici discuter avec nous » a indiqué Henri Stoll

FR3 Alsace 01/08 internet

Après avoir bloqué pour la deuxième journée consécutive un rond point à Kaysersberg, des élus de la vallée de Kaysersberg obtiennent un rendez-vous chez le préfet du Haut-Rhin suite aux risques annoncés hier pesant sur le projet d'installation de cinq éoliennes sur le col du Bonhomme.

Ils lui ont demandé d'obtenir un rendez-vous avec le ministère de l'agriculture. La demande a été acceptée, en échange de quoi ils ont promis pour l'instant de ne plus perturber la circulation.

Tout de même ahurissant qu'un élu (OPJ de surcroît !) gonflé par son égo et son ambition, responsable de la légalité et de la paix civile sur son territoire, se mette à la tête de manifestations, encourage des actions illégales tout en pratiquant le chantage... mais on en connaît d'autres ! Faudrait en toucher un mot à Emmanuel...

Grand tétras et grand têtù

Le 19 août, le préfet du Haut-Rhin a annulé l'autorisation de défrichage qu'il avait donnée le 12 juin pour dégager le terrain au projet de cinq éoliennes au col du Bonhomme. Argument : la protection du grand tétras. Le maire de Kaisersberg, Henri Stoll (EELV), qui plaide pour le parc éolien, est furibard. (Dessin de Yannick Lefrançois).



Le dossier semble clôt !!!

-
- ¹ SEPE société d'étude pour les éoliennes
 - ² EIE étude d'impact environnemental
 - ³ ECOSCOPE BET spécialisés dans les études environnementales
 - ⁴ ICPE Installation classées pour la protection de l'environnement
 - ⁵ ZDE zone de développement éolien
 - ⁶ CSRPN conseil scientifique régional du patrimoine culturel
 - ⁷ DDT direction départementale du territoire
 - ⁸ SRE schéma régional éolien
 - ⁹ SDAP servie départemental de l'architecture et de l'environnement
 - ¹⁰ PNRBV parc naturel régional des ballons des Vosges
 - ¹¹ DRIAL direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement